

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

AGCS

# **Des communes se déclarent "zone non AGCS"**

- Economie -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2003

---

**Démocratie & Socialisme**

---

### **Voici un modèle de délibération pour les collectivités locales souhaitant se déclarer "Zone non AGCS"**

#### **Voeu relatif à l'Accord Général sur le Commerce des Services**

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est le cadre dans lequel s'élaborent les traités commerciaux internationaux qui ont force de lois pour les pays qui y ont adhéré. Actuellement est négocié l'AGCS, Accord Général sur le Commerce des Services. Pour la France, les négociations sont menées par l'Union Européenne qui a transmis fin juin 2002 ses demandes d'ouverture des marchés à l'étranger. Le 28 avril 2003, elle a transmis ses offres de privatisation en Europe. Se dérouleront alors les négociations aboutissant à la signature d'un traité en 2004.

Rentrent dans le cadre de la privatisation des services selon l'AGCS "tous les services dans tous les secteurs à l'exception des services fournis dans le cadre du pouvoir gouvernemental. Le service ne doit être fourni par le gouvernement ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs". Ainsi, ne seraient pas concernées les fonctions régaliennes de l'Etat, justice, police, défense. Mais tout le reste serait privatisable : éducation, santé, services de l'eau, droits de propriété intellectuelle, protection sociale, recherche, transports, postes, bibliothèques, musées, etc.

Toutes ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. L'Union Européenne refuse de rendre publiques les demandes qu'elle a formulées et les offres de privatisation qu'elle va proposer, refus adressé aux citoyens mais aussi au parlement européen, à l'ensemble des parlements nationaux, aux diverses collectivités. Au mieux, les chefs d'états les parlementaires auront la possibilité, à la fin du processus, de ratifier en bloc ou de rejeter l'ensemble de l'accord.

Une fois ce traité signé, l'OMC imposera sa loi à travers l'ORD, organe de règlement des différends. Tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des plaintes et des sanctions pour "atteinte à la liberté de commerce". De même l'AGCS accentue le poids de la compétition entre les territoires locaux en livrant toujours plus d'activités de services aux investisseurs internationaux, en les exonérant de toute responsabilité sociale et environnementale.

Cela concerne notre collectivité car le traité de l'AGCS s'appliquant à l'ensemble des pays, ceux-ci doivent le faire respecter à tous les niveaux "subterritoriaux", c'est-à-dire à l'ensemble des collectivités.

Au nom de l'AGCS, demain, dans notre ville, la privatisation de services municipaux pourrait ainsi être imposée, des subventions pourraient être interdites, si nous n'exigeons pas aujourd'hui un débat démocratique et public sur des questions qui concernent le travail et la vie quotidienne de nos concitoyens.

C'est pourquoi considérant que :

L'AGCS s'applique à tous les échelons administratifs, de l'Etat aux communes,

L'AGCS porte virtuellement sur quasiment tous les services, dont les services publics,

L'OMC est une institution ni transparente, ni démocratique,

Selon le texte de l'AGCS, les services engagés le sont, en pratique, de manière irréversible,

## Des communes se déclarent "zone non AGCS"

---

L'accord AGCS n'a fait l'objet d'aucune consultation des parlementaires, des collectivités locales ou des citoyen-ne-s,

Les négociations de l'extension de son champ d'application sont marquées par l'absence de consultation des collectivités locales et plus largement des populations.

Le Conseil municipal de \_\_\_\_\_, inquiet de la nature et de l'ampleur des conséquences des négociations en cours :

Demande la diffusion publique immédiate des négociations AGCS au gouvernement français et à la Commission Européenne,

Prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public,

Demande un moratoire des négociations AGCS, tant qu'un bilan des libéralisations passées n'aura pas été fait,

Demande l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,

Déclare symboliquement la ville de \_\_\_\_\_ "zone non AGCS", transmet cette motion aux instances nationales et européennes en charge de ces négociations, et informera les citoyens de la Ville des conséquences possibles de l'AGCS.